

COMMENT VERSER LA PART DES 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

(DÉSORMAIS APPELÉ SOLDE - anciennement hors quota)

- 1 Depuis l'an dernier, plus besoin de choisir un OCTA !
Vous versez directement votre taxe (13%) à l'IUT Lorient-Pontivy sans intermédiaire.
- 2 Calculez le montant dû par votre entreprise :
Masse salariale x 0,68% = montant global de Taxe d'apprentissage.
13% de ce montant (appelé solde) est à verser directement aux établissements de formation.
- 3 Versez votre solde directement à l'IUT avec le n° UAI 0561363C
en précisant **IMPERATIVEMENT IUT LORIENT - PONTIVY** (et/ou la formation que vous voulez soutenir en particulier)
- 4 Complétez et retournez le bordereau pré-rempli ci-joint avec votre règlement.

Consultez notre page web dédiée avec tous les documents utiles (RIB, fiche pratique de versement...) sur www.univ-ubs.fr/TA-iutlorient

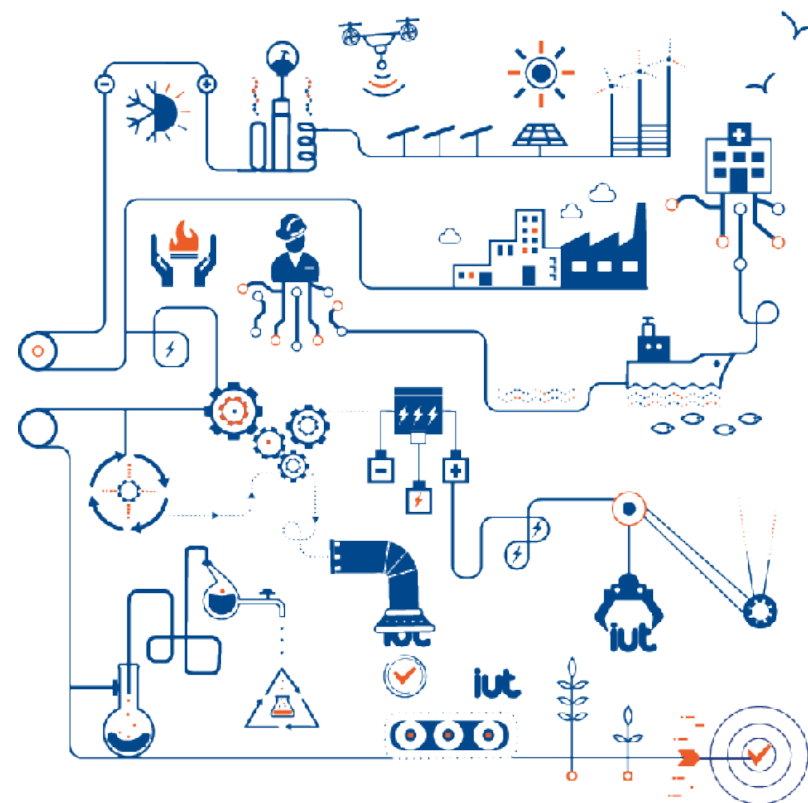
Pour la part des 13%
(anciennement Hors-Quota)
N°UAI de l'IUT de Lorient :
0561363 C

PENSEZ-Y !
La Taxe
d'apprentissage
est le seul impôt
dont les entreprises
choisissent
l'affectation

Affectez votre taxe avant le 1er juin 2021 !

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Plus de 800 étudiants en développement
de compétences technologiques



Moteur de compétences, générateur d'expériences

A QUI SERT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

A 840 étudiants, futurs techniciens, en formation sur Lorient et Pontivy dans l'un de nos 5 B.U.T. (Bachelor Universitaire de Technologie) ou l'une de nos 8 Licences Professionnelles.



Etre acteur des procédés de demain



GC-GP

Génie Chimique -
Génie des Procédés

Développez ses compétences pluri-techniques



GIM

Génie Industriel
& Maintenance

Maîtrisez les énergies



GTE

Génie Thermique
& Énergie

Pilotez la maîtrise des risques



HSE

Hygiène, Sécurité
Environnement

Organisez, améliorez, optimisez !



QLIO

Qualité, Logistique
Industrielle & Organisation

5
Bachelors
Universitaires
de Technologie
+
8
Licences Pros

CQPA CONTRÔLE QUALITÉ DES
PRODUITS ALIMENTAIRES

CQSSE COORDONATEUR QUALITÉ
SANTÉ - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT

IMB INSTRUMENTATION ET
MAINTENANCE BIOMÉDICALES

IMSA INGÉNIERIE ET MAINTENANCE DES
SYSTÈMES AUTOMATISÉS

LOGIQ MANAGEMENT DE LA LOGISTIQUE, DE L'ORGANISATION,
DE LA GESTION INDUSTRIELLE ET DE LA QUALITÉ

ME²D² MAITRISE DE L'ÉNERGIE, ELECTRICITE
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

MINM MÉTIERS DE L'INDUSTRIE & DE
LA CONSTRUCTION NAVALE

PTVR PROCÉDÉS DE TRAITEMENT
ET DE VALORISATION DES REJETS



A QUOI SERT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous accueillez des étudiants en stage ou en alternance, vous intervenez dans nos formations, vous êtes diplômé de l'IUT ?

Vous savez que nos **capacités d'investissement dans un outil pédagogique de qualité** sont étroitement liées au montant collecté de taxe d'apprentissage, ressource incontournable pour notre établissement.

L'IUT de Lorient-Pontivy a besoin de votre soutien pour **moderniser constamment ses plateaux techniques**, et ainsi former des techniciens toujours plus opérationnels, préparés à votre environnement, à ses évolutions technologiques et à vos besoins en compétences. Votre contribution est essentielle !

NOS RÉALISATIONS & PROJETS GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Enrichir notre offre de formation

> Ouverture de nouveaux parcours de formations autour des énergies de demain, de l'usine du futur et de l'accompagnement à la transformation numérique des entreprises.

Poursuivre le développement de l'alternance

> Ouverture de 100% de nos formations en alternance sur tout ou partie du cursus.
> Augmentation du nombre d'étudiants en alternance, constituant ainsi un vivier important de recrutement et de compétences pour les entreprises.

Moderniser nos halls technologiques

> Installation d'un bio-réacteur sur le site de Pontivy pour mettre en place de nouveaux travaux pratiques dans les domaines des biotechnologies et de l'environnement
> Rénovation de nos salles de TP énergétiques.

Garantir la continuité pédagogique et l'enseignement à distance

> Achat de matériel informatique, numérique et multi-média pour assurer l'enseignement à distance et outiller nos équipes dans le cadre du télétravail.